



PRÉFET DU LOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes au lieu-dit « Le Bégoux » : section A2, parcelles n° 373 à 377 et n°402 sur la commune de CARENNAC par la SARL Matériels Travaux Explosifs (MTE)

Par arrêté préfectoral n° E-2017-310 du 19 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 15 janvier 2018 au 16 février 2018 à 16h00.

La rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) détermine un rayon d'affichage de 3 km pour l'enquête publique. Cette enquête concerne donc les communes de Carennac, Bétaille, Floriac, Gintrac, Miers, Tauriac et Vayrac.

Toute information technique peut être demandée à Monsieur Yoann MORIN, du bureau d'études L'Artifex, soit par téléphone (05 63 48 10 33) ou par courriel (yoanm@lartifex.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public à la mairie de Carennac afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera déposé en mairie de Carennac (siège de l'enquête), où le public pourra y consigner ses observations.

Monsieur Yves COUDERC, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Toulouse en date du 13 octobre 2017, se tiendra à la disposition des personnes qui désirent lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, selon le calendrier suivant :

Mairies	Dates	Heures
CARENNAC	Lundi 15 janvier 2018	9h00 – 12h00
	Mardi 23 janvier 2018	14h00 – 17h00
	Samedi 3 février 2018	9h00 – 12h00
	Mercredi 7 février 2018	14h00 – 17h00
	Vendredi 16 février 2018	14h00 – 16h00

Le dossier est également accessible en ligne sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) et sur le site de la mairie de Carennac (www.carennac.fr)

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur un poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires du Lot – Unité des Procédures – 127 Quai Cavaignac à Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

Cette disposition est valable du lundi 15 janvier 2018 à 9h00 au vendredi 16 février 2018 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur avec la mention « Carrières MTE » à la mairie de Carennac, siège de l'enquête.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à la DDT du Lot, sur le site des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) et à la mairie de Carennac .

La décision prise par le Préfet du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Cahors, le 19 décembre 2017

le Directeur départemental
des territoires du Lot,



Philippe GRAMMONT